

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 10 janvier 2022 à 18 h 15, à huis clos, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Normand Latreille, Yves Desjardins, et par vidéo conférence, Suzanne Parisé, Claudie Lacelle, Émilie Tessier et Véronie Whear formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-22-01-01

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-22-01-02

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-22-01-03

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 20 DÉCEMBRE 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 20 décembre 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenues le 20 décembre 2021.

ADOPTÉE.

A-22-01-04

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-75 RELATIF AUX QUOTES-PARTS

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour décréter les quotes-parts liées à l'agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2022*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par madame la conseillère Véronie Whear, d'adopter le règlement numéro A-75, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

A-22-01-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-76 RELATIF AU MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement pour fixer le montant que l'agglomération de Mont-Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2022*, a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Parisé, d'adopter le règlement numéro A-76, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-22-01-06

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire